Fribourg, Suisse. — 47me année. — N° 139 | Le numéro 5 centimes | Vendredi 15 juin 1917

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	1 an
Suisse Fr.	1 50	4 —	7 —	14 —
Etranger »	3 —	8 —	14 —	28 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	2 50 »	

S. V. Z.

Nouvelles du jour

Le général américain Pershing à Paris. Grande séance à la Chambre française. Vive agitation en Italie.

La crise ministérielle est virtuellement ouverte en Italie. Chacun des dix-huit membres du cabinet a mis son portefeuille à la disposition du chef du gouvernement. Maintenant c'est à M. Boselli de juger et de décider. On exclut l'idée d'une crise générale ; il ne s'agira que d'un remaniement. Certains ministres devront s'en aller. Lesquels ? Et par qui seront-ils remplacés ? La censure n'a, jusqu'ici, pas permis aux journaux de citer des noms, bien que ces noms courent sur toutes les lèvres en Italie.

M. Orlando, ministre de l'intérieur, est *certainement un des condamnés à mort. C'est* lui que les partis « interventionnistes » dénoncent depuis longtemps comme un incapable et un timoré qui ne sait pas arrêter la propagande des pacifistes et des « neutralistes ».

Une autre victime sera M. Arlotta, ministre des transports, à qui on reproche une politique « inorganisée, imprévoyante, timide et incohérente ».

Par la proclamation de l'indépendance de l'Albanie dont il n'avait rien dit à ses collègues, qui l'ont apprise par les journaux comme les simples mortels, M. Sonnino a provoqué la crise actuelle. Il semblerait *donc qu'il dût quitter le gouvernement*, mais le ministre des affaires étrangères jouit d'un grand prestige auprès des gouvernements alliés ainsi qu'en Italie, où on le considère comme une « forte tête » qu'il serait très difficile de remplacer.

Le replâtrage du cabinet n'est pas du goût des « interventionnistes », qui réclament un remaniement général. Il leur faut, à la tête du pays, un vrai comité de guerre, un gou*vernement plus énergique et plus belli*queux. « Il n'est plus possible, écrit l'organe du parti nationaliste, qu'une nation aussi *vigoureuse que la nôtre, engagée dans une* guerre terrible qui peut décider de son avenir pour des siècles, il n'est pas possible qu'elle reste sous ce vieux régime de gouvernants paralytiques, émanation d'un parlement en complète décadence, continuellement à la merci d'une majorité parlementaire. »

On ne saurait être plus gracieux pour le Parlement et le gouvernement.

La crise ministérielle sera, dit-on, rapidement résolue, mais il faut compter avec l'énervement des esprits et le jacobinisme des partis « interventionnistes », qui entendent commander en maîtres et qui s'agitent furieusement. Il est possible que M. Boselli porte au roi, un de ces prochains jours, la démission de tout le ministère.

***

Les événements de Grèce suivent leur cours. L'ordre est fermement maintenu, et il n'y a *pas d'indice que, dans la capitale*, un mouvement se prononce pour restaurer le pouvoir du monarque déchu. Le roi Constantin s'apprête à quitter la Grèce avec toute sa famille. On dit même que l'un de ses frères, le prince Nicolas, qui passe pour soumis à l'influence allemande, l'accompagnera. Son frère, le prince Georges, comme nous l'avons dit, est à Copenhague ; ses autres frères, les princes André et Christophe, n'ont pas encore fait connaître leur détermination.

Le jeune roi, Alexandre, qui aura vingt-quatre ans de 20 juillet prochain, a prêté serment à la Constitution.

Pour devenir régulier, l'avènement du roi de Grèce Alexandre doit être approuvé par la Chambre. Mais la Chambre hellénique actuelle, élue à la suite d'une dissolution considérée par les Alliés comme illégale, fut renvoyée par leur intervention du 21 juin 1916. Il faudrait donc revenir à la Chambre précédente, élue de 13 juin 1915.

On ne nous apprend pas comment l'armée, internée dans le Péloponèse, a accueilli la déposition du roi.

***

Les Anglais annoncent qu'ils ont fait des progrès à l'est de Messines et que des Allemands ont dû abandonner une partie de leur système de défense de première ligne devant l'aile droite anglaise, au sud de la Douve.

En Artois, au sud de la Scarpe, des Anglais ont enlevé, hier, une hauteur à l'est de Monchy.

Le long de l'Aisne et en Champagne, canonnade et petits engagements locaux.

***

Les projets d'impôts surgissent dans tous les pays comme les champignons après les pluie d'orage. M. Ribot, ministre des finances françaises, a annoncé à la commission du *budget qu'il saisirait prochainement* les Chambres d'un projet d'impôt qui produirait un supplément de ressources annuelles de 1 milliard 100 millions. Toutes les transactions commerciales seront frappées, à l'exclusion de celles qui visent des objets de première nécessité.

***

La Convention nationale de l'Irlande est constituée ; elle se réunira bientôt. Elle sera nombreuse, car toutes les tendances politiques et religieuses y seront représentées. L'Eglise catholique y enverra quatre évêques ; l'Eglise anglicane, le primat d'Irlande et l'archevêque de Dublin ; les non-conformistes, le « modérateur » de l'assemblée presbytérienne. Pour les partis politiques, il y aura quatre députés nationalistes, quatre unionistes de l'Ulster, cinq unionistes des provinces du sud et de l'ouest, deux nationalistes dissidents, cinq *Sinn Feiners* (lesquels n'ont pas encore répondu à l'invitation), deux Pairs irlandais représentant les grands propriétaires, les présidents des Chambres de commerce de Dublin, Belfast et Cork, les délégués des ouvriers des mêmes villes, les délégués des conseils communaux et provinciaux, enfin, quinze membres que le gouvernement choisira parmi les Irlandais les plus éminents. Au total, la Convention comprendra 101 membres, outre le président élu par le gouvernement et dont le nom sera soumis prochainement à l'approbation du roi.

***

On se plaint beaucoup, en Italie, de la criminalité et de la corruption des grandes villes. Les autorités ont compris ici ou là que leur devoir était d'intervenir. C'est ainsi que, à Milan, le préfet de police a commencé une chasse sans pitié aux gens de mauvaise vie et surtout aux courtiers de la traite des blanches. Il a fait fermer un grand nombre de pensions clandestines ou semi-clandestines et de cercles soi-disant récréatifs. En outre, il a fait arrêter plus de 280 femmes de mauvaise vie.

Tous les honnêtes gens applaudissent à cet assainissement moral.

Dans l' « Union populaire » italienne

Les vétérans de l'action catholique

Rome, 11 juin.

Dans la même séance où l'on prit acte de la confirmation, de par la volonté du Saint-Père, du comte della Torre, comme président général de l'Union populaire pour une nouvelle période de trois ans, et où l'on proclama président honoraire le vénéré professeur Toniolo, de l'université de Pise, on procéda aussi à la nomination du nouveau comité directif et de plusieurs conseillers honoraires, dans la personne des hommes les plus méritants de l'action catholique depuis un quart de siècle.

Voici la liste de ces vétérans de la cause catholique italienne :

L'avocat comte J.-B. Paganuzzi, de Venise, ancien président général de l'Œuvre des congrès et des comités catholiques, qui fut, jusqu'en 1904, l'organisation-mère de tout le mouvement ; le comte Jean Grosoli, de Fernare, qui succéda au comte Paganuzzi et est le fondateur de l'Union éditrice des grands journaux ctholiques de Rome, Milan, Turin et Bologne ; le comte J.-B. Aquaderni, de Bologne, fondateur et ancien président de la Société de la jeunesse catholique ; le marquis Philippe Crispolti, de Turin ; le comte Stanislas Medolago-Albani, de Bergame, ancien président de l'Union économique-sociale ; le comte Charles Santucci, de Rome, conseiller communal et provincial et président de l'Union électorale ; le commandeur Giglio Tramonte, de Palerme, ancien chef de l'Œuvre des congrès en Sicile ; l'avocat Gennaro de Simone, de Naples, conseiller communal et président des comités catholiques napolitains ; le chanoine Garelli, de Turin, âme de l'organisation catholique-sociale dans le Piémont ; le comte Saint-Just, de Cagliari, fondateur du journal quotidien *La Sardegna cattolica* ; Mgr Cottafavi, de Reggio-Emilia, l'apôtre des caisses rurales dans l'Italie centrale.

R.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Les protestations contre les déportations

Berne, 14 juin.

Au retour de la séance de l'Assemblée fédérale, le Conseil des Etats a entrepris de régler la grosse affaire soumise aux Chambres par l'initiative des Grands Conseils de Vaud, Genève et Neuchâtel, appuyée par une pétition de 150,203 protestataires.

Jusqu'à ce jour, on n'était pas fixé sur l'attitude des membres romands de la commission : MM. de Meuron et Lachenal. Ils n'avaient pas encore formulé de contre-proposition. Ce matin, ces deux députés ont déposé une proposition de minorité exactement semblable à celle qui fut présentée au Conseil national par les quatre membres romands de la commission de cette Chambre et qui fut, comme on sait, « sabotée » par M. Grimm, pour nous servir de l'expression de M. Henri Calame.

En refusant de se rallier au compromis qui avait obtenu, au Conseil national, une si forte majorité, les deux membres romands de la commission du Conseil des Etats ont voulu, croyons-nous, prendre une revanche contre le vilain tour qui fut joué à la minorité romande du Conseil national par l'insertion sournoise de l'amendement Grimm dans la proposition de MM. de Meuron et consorts, réduits par cette manœuvre à ne plus pouvoir voter sur leur propre texte défiguré.

La minorité de la commission a poursuivi encore un autre but, cela va sans dire, en renouvelant son opposition au compromis adopté par le Conseil national. C'était de remettre sur le tapis la question de principe et de se procurer ainsi l'occasion de faire une nouvelle démonstration des sentiments de la Suisse romande envers la malheureuse Belgique. La voix de la protestation puisait dans cette tactique un re*gain de force. Mais, en même temps, on laissait* échapper l'occasion de faire l'union parlementaire sur le terrain de conciliation où s'était rencontrée la grande majorité du Conseil national. Après tout, la minorité elle-même peut se déclarer satisfaite du résultat. Si elle a succombé par 31 voix contre 8, elle peut se dire que la solution victorieuse ne désavoue en rien le mouvement généreux des Grands Conseils et des pétitionnaires protestataires.

Après les débats de grande envergure qui ont eu lieu au Conseil national au mois de mars dernier, on ne pouvait pas s'attendre à une discussion de même étendue au Conseil des Etats. Nous avons eu en tout cinq discours. Mais on a bien dit tout ce qu'il y avait à dire. Les trois orateurs romands, MM. Lachenal, Simon et de Montenach ont touché avec émotion la note de la pitié et de la sympathie pour les victimes de tant d'inutiles cruautés, qu'aucune nécessité de guerre ne saurait légitimer. D'autre part, le président de la commission, M. Isler, n'a pas dissimulé non plus les sentiments de commisération que partagent aussi nos Confédérés de la Suisse allemande envers les populations des pays ravagés. Toutefois, M. Isler a évoqué des nécessités de guerre, en disant que, pour supprimer tant de maux, il faudrait d'abord supprimer la guerre. Quant à M. Hoffmann, il admet que les protestations des particuliers sont parfaitement légitimes. L'Etat, par contre, est tenu à une neutralité stricte qui n'exclut pas la charité active.

Voilà pour la physionomie générale de ce débat. Relevons maintenant les particularités essentielles des cinq discours de cette matinée.

M. Isler parle au nom de la majorité de la commission qui propose d'adhérer à la décision du Conseil national. L'autre Chambre, comme on sait, s'est rangée à une formule de conciliation composée par M. Daucourt. Rappelons-en la teneur : « Le Conseil national, sans toutefois donner suite à la demande des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et des pétitionnaires, approuve l'initiative prise par le Conseil fédéral à l'occasion des déportations en masse des ressortissants français et belges et s'associe pleinement à la pensée humanitaire qui a dicté sa démarche, ainsi que celles des gouvernements et des pétitionnaires. »

Une protestation du Conseil fédéral à Berlin, dit M. Isler, serait aujourd'hui tardive. Neuf mois se sont passés depuis les déportations. Nous ne pouvons plus guère nous livrer qu'à des dissertations théoriques. Les protestataires auraient obtenu une procédure plus rapide s'ils s'étaient adressés directement à l'autorité qui est chargée de la politique extérieure. Le Parlement, avec ses deux Chambres, ses commissions, ses doubles délibérations, est un mécanisme forcément lourd et lent.

Au Conseil national, ajoute M. Isler, les traditions du scrutin ont eu pour effet d'empêcher la minorité de voter sur sa propre proposition qui lui était revenue méconnaissable, par le fait de l'adjonction de l'amendement Grimm. Mais on peut se demander si la Grèce ne mérite pas, elle aussi, notre commisération. Le peuple qui a inscrit dans son histoire les noms glorieux de Marathon, de Salamine et des Thermopyles, n'est pas à dédaigner. Ce n'est donc pas tout à fait sans raison que M. Grimm voulait associer la Grèce à la Belgique dans les démarches de la Suisse.

Dans tous les traités sur le droit des gens, on réserve les nécessités de guerre. Certes, nous déplorons les maux qui atteignent les populations civiles des pays occupés. Dans la Suisse allemande, nous partageons sous ce rapport les sentiments de nos Confédérés de la Suisse romande. Il y a seize ans, lors de la guerre du Transvaal, les gouvernements de Soleure et de Berne, deux cantons de la Suisse allemande, avaient aussi pris l'initiative d'inviter le Parlement fédéral à protester contre les camps de concentration. Le Conseil fédéral dénia alors aux Chambres le droit d'intervenir dans cette *question de politique extérieure. A plus forte rai*son aujourd'hui, devrions-nous nous contenter de la démarche dont le Conseil fédéral a pris lui-même l'*initiative*. Au fond, nous ne sommes pas en présence d'une chose jugée, et nous ne pouvons pas nous ingérer en tribunal sans avoir eu les moyens de démêler, par une enquête, ce qu'il y a de vrai dans les affirmations contradictoires.

Evitons les discussions irritantes. Nous avons tant d'autres tâches à remplir, qui sont susceptibles de nous unir.

MM. Lachenal et de Meuron, formant minorité de la commission, proposent de donner suite aux initiatives des gouvernements de Vaud, Genève et Neuchâtel, et à la requête des 150,000 pétitionnaires.

M. Lachenal : Les mouvements populaires doivent être respectés lorsqu'ils se concilient avec le respect dû à l'autorité. La vérité historique confirmera le geste des protestataires. L'instinct moral est aussi impérieux que l'instinct organique. Le Conseil fédéral n'a pas assez tenu compte de ces mouvements réflexes, fondés sur des documents inattaquables, tels que les lettres des victimes, les récits des témoins, la lettre du cardinal Mercier. Le Saint-Siège lui-*même, malgré sa position délicate*, a fait entendre sa voix.

Peut-on alléguer que l'Etat occupant a prouvé la nécessité des mesures prises ? Non, l'ordre n'a pas été troublé ; le ravitaillement de la population était assuré par une commission américaine, grâce à la bienveillance d'un Etat belligérant, l'Angleterre.

On comprend les mesures entre gens qui s'attaquent et se défendent, entre soldats, mais les nécessités de la guerre doivent-elles aller jusqu'à y impliquer la population civile ?

Les conventions de La Haye ont créé une solidarité entre les Etats civilisés. Est-il nécessaire d'être belligérant pour réagir contre les violations du droit et de la morale ?

Le peuple suisse attendait autre chose que la démarche de Berlin. Il entend que les stipulations de La Haye, signées par la Suisse, soient respectées. A Genève, le président de la Confédération a proclamé comme une nécessité de justice la restauration de la Belgique. Cette noble parole a été entendue au loin, et surtout de ce peuple belge qui ne veut pas mourir.

Pour ces causes, nous reprenons ici la proposition de la minorité de la commission au Conseil national. Nous attirons votre attention sur ce que cette proposition a de respectueux, et en même temps de catégorique. En luttant pour le droit, nous restons de dignes représentants de la démocratie suisse.

M. Simon (Vaud), représentant du canton qui a pris le premier l'initiative des protestations : La résolution du Grand Conseil de Vaud a été prise avec enthousiasme sans doute, mais aussi avec sang-froid. Nous avons obéi à des idées humanitaires générales, sans aucune arrière-pensée de haine et de division entre Confédérés. Nous avons le devoir de dire au pays combien le peuple vaudois a été froissé de la manœuvre parlementaire qui a empêché la minorité de voter sur sa propre proposition.

M. de Montenach ne voudrait pas laisser croire que les populations fribourgeoises, dans leur grande majorité, ne s'associent pas aux sentiments qui ont dicté la protestation romande. La manifestation de notre sympathie pour la Belgique serait une ironie si elle n'était pas confirmée par une démarche en faveur des populations opprimées. Si les neutres doivent éviter de se poser en juges téméraires, on ne saurait leur interdire d'agir en témoins impartiaux. La faculté de comprendre ne doit pas supprimer la faculté de s'indigner. Devrions-nous nous taire lorsque les belligérants eux-mêmes parlent haut et ferme ?

Malgré tous les périls de l'heure présente, nous ne devons pas craindre de faire entendre la voix du droit, ce qui ne nous empêchera pas de porter le flambeau de la charité. Notre protestation n'est pas une manifestation contre une puissance quelconque. En élevant la voix de la justice, nous payerons la rançon de la paix dont nous jouissons.

Pour obtenir un vote unanime, je suis prêt à appuyer une formule qui nous réunisse tous. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer nos sentiments de regret en face de pratiques que l'humanité condamne.

M. Hoffmann, chef du Département politique, croit qu'il n'y a pas lieu de distinguer entre la politique intérieure et la politique extérieure. Dans les deux domaines, un droit de contrôle appartient à l'Assemblée fédérale : elle est compétente pour donner des directions au Conseil fédéral.

On nous demande une protestation formelle. Mais sommes-nous en mesure de nous prononcer entre ceux qui affirment la persistance des déportations et le gouvernement allemand qui les nie ?

La démarche faite par le Conseil fédéral a eu le mérite d'apporter une aide effective aux victimes. Cet acte positif valait mieux qu'un *geste dramatique*. Nous avons suivi la même voie que les autres Etats neutres, bien que nous y fussions moins directement intéressés qu'eux.

Devons-nous aller plus loin ? Je ne le crois pas. La solidarité dont parle M. Lachenal confère sans doute un droit à ceux qui ont signé les conventions de La Haye, mais elle ne leur en fait pas un devoir. Aucune des stipulations de La Haye n'est restée inviolée de la part des belligérants. Impossible d'en déduire la conséquence que les Etats neutres ont le devoir d'intervenir contre chacune de ces violations. Qui donc pourrait nous reprocher la complicité du silence ? La Suisse a montré, dès le commencement de la guerre, que sa mentalité ne signifie pas indifférence. Libre à chaque ci*toyen de protester, mais l'Etat* ne peut pas franchir les limites de sa neutralité, qui n'exclut pas la charité active.

La discussion est close.

La proposition de la majorité est adoptée par 31 voix contre 8. C'est donc l'adhésion à la décision du Conseil national.

AU CONSEIL NATIONAL

Conséquences de droit public pour les faillis et insolvables

Berne, 14 juin.

Après le résultat de la votation sur l'entrée en matière, où la majorité avait été de 76 voix contre 42, il était à prévoir que le texte du projet l'emporterait sur toutes les propositions d'amendement.

L'article principal de la loi, l'article premier, statue que la saisie infructueuse et la faillite comme telles, n'entraînent pas la privation des droits civiques, mais que les cantons peuvent, dans leur législation pénale, prévoir cette privation comme conséquence de la peine subie pour des délits en matière de poursuite et de faillite.

M. Seidel, socialiste, voulait ajouter que la saisie infructueuse ne peut être publiée. Il considère cette publication comme infamante. Il a étayé sa proposition de textes bibliques.

M. Zurburg, de son côté, a développé la proposition présentée en commun avec MM. Deschenaux et Evéquoz. Cette proposition veut limiter la privation des droits politiques aux cas où il est prouvé que le débiteur doit sa ruine à sa propre faute, et à une durée de quatre années au maximum.

La commission et le Conseil fédéral repoussaient les deux amendements présentés par MM. Seidel et Zurburg. M. le conseiller fédéral Muller considère, lui aussi, la loi comme menacée si le referendum vient à être demandé. En interdisant la publication des saisies infructueuses, on susciterait de nouveaux adversaires au projet. M. Muller a qualifié la proposition de M. Zurburg d'échappatoire séduisante ; il lui a refusé son assentiment, en alléguant la notion que la faute donnera lieu à des interprétations arbitraires. Est-ce que la faute doit-être de nature pénale, civile ou morale ?

L'amendement Seidel a été combattu encore par M. Iselin, qui a prôné le système adopté par Bâle-Ville, où les saisies infructueuses sont inscrites dans un registre qui est à la disposition des intéressés. Un collègue bâlois de M. Iselin, M. Rothenberger, a proposé un amendement disant que les cantons peuvent instituer un registre des faillis et insolvables, qui sera à la disposition des intéressés, et que les noms doivent être rayés sur le registre après dix ans ou dans le cas où les dettes auraient été payées entre temps.

M. Seidel s'est rallié à cette solution, qui, à la votation, a été adoptée, par 59 voix contre 27.

La proposition de M. Zurburg a été appuyée par M. Hœberlin. Le président du groupe radical entend que la preuve de la faute du débiteur soit établie par voie de procédure devant une autorité judiciaire.

Par contre, M. Zürcher, le professeur radical-

socialiste, et M. Greulich, ont vivement combattu la proposition Zurburg. M. Seidel ayant passé sa Bible au doyen du groupe socialiste, celui-ci a cité de nouveaux textes recommandant la clémence envers les débiteurs. Est-ce l'effet de ces citations ? Par 76 voix contre 34, la proposition de M. Zurburg a été repoussée.

Le projet a été finalement approuvé par 77 voix contre 30. La loi passe au Conseil des Etats, où la lutte sera plus serrée encore.

D'accord avec l'autre Chambre, le Conseil national a fixé la clôture de la session au 23 juin, et la session d'automne au 17 septembre.

Dès vendredi, le Conseil s'occupera de la loi sur les droits de timbre.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 13 juin

Communiqué français du 14 juin, à 3 heures de l'après-midi :

L'ennemi a dirigé, au cours de la nuit, des bombardements courts et violents, dans la région de Braye, au nord de Craonne, au nord-ouest de Reims et sur la rive gauche de la Meuse, vers Cumières. Des coups de mines, tentés à la suite de ces bombardements sur nos petits postes dans ces différents secteurs, ont échoué complètement.

De notre côté, nous avons effectué une incursion dans une tranchée allemande à l'est de la ferme de Navarin, et nous avons ramené des prisonniers.

* * *

Communiqué allemand du 14 juin :

Groupe d'armées du prince héritier Rupprecht : Dans les Flandres, comme en Artois, le combat d'artillerie n'a été vif que dans certains secteurs. A l'ouest d'Ypres, nous avons fait sauter des mines qui ont bouleversé la position anglaise. Il s'est produit de petits combats d'avant-postes au sud de la Douve. La situation est sans changement sur ce front.

Groupe d'armées du prince héritier allemand : Près de Vauxaillon (au nord-est de Soissons), les Français ont attaqué, après une préparation d'artillerie qui a duré plusieurs heures. Ils ont été repoussés. A part cela, l'activité de l'artillerie est restée généralement faible.

Journée du 14 juin

Communiqué français d'hier jeudi, 14 juin, à 11 h. du soir :

Activité moyenne de l'artillerie sur la plus grande partie du front, assez violente dans la région de Craonne et au sud-ouest de Corbeny.

■ ■ ■

Communiqué anglais d'hier jeudi, 14 juin :

Notre nouvelle progression à l'ouest de Messines et la pression que nous exerçons sur l'ennemi au sud de notre front d'attaque ont contraint les Allemands à abandonner une partie importante de leur système de défense de première ligne dans le secteur entre la Lys et Saint-Yves.

Poursuivant leurs avantages, nos troupes ont marqué une avance importante à l'est de Ploegstaert.

Nous avons également gagné du terrain aux abords de Gapard. La nuit dernière, au nord de Bullecourt et au sud de Hooge, nous avons exécuté des coups de mains qui nous ont permis de ramener des prisonniers.

* * *

Communiqué anglais d'hier jeudi, 14 juin, à 9 h. du soir :

Nous avons exécuté avec succès, au début de la matinée, une opération sur le front de bataille Arras-est de Monchy-le-Preux. Les positions de la hauteur Infantery-Hill, présentant une importance locale considérable et que l'ennemi avait jusqu'ici défendues avec acharnement contre nos attaques répétées, ont été enlevées par nos troupes sur un front de plus de douze cents mètres. Tous nos objectifs ont été atteints. 177 prisonniers, dont trois officiers, et deux mitrailleuses sont tombés entre nos mains.

* * *

Communiqué allemand d'hier soir, jeudi, 14 juin :

Au sud de la Scarpe, ce matin, à l'est de Monchy, une forte attaque anglaise, effectuée après un feu en rafales, a été repoussée dans un corps à corps. A part cela, rien d'important sur aucun des fronts, sauf des combats de patrouille.

Les bombes sur l'Angleterre

Londres, 14 juin.

(Officiel.) — Le total des pertes résultant du raid aérien allemand de mercredi est de 97 tués, dont 16 femmes, 26 enfants ; 439 blessés, dont 122 femmes et 94 enfants. Il n'y a aucun dégât d'importance militaire.

Berlin, 14 juin.

(Wolff.) — Le 13 juin, à 1 heure de l'après-midi (heure allemande), la forteresse de Londres a été attaquée par une escadrille complète de grands avions allemands. L'attaque était dirigée contre les docks, les chantiers et les voies ferrées du centre de la ville, ainsi que contre les magasins et les entrepôts de l'Etat, sur les deux rives de la Tamise. De nombreux incendies ont éclaté. L'escadrille a survolé la ville durant plus d'un quart d'heure. Tous nos appareils sont rentrés indemnes. Un appareil ennemi a été abattu au cours d'un combat aérien.

Un zeppelin détruit

Londres, 14 juin.

(Reuter.) — A la Chambre des communes, M. Bonar Law a annoncé que le zeppelin *L 43* a été détruit par les forces navales anglaises dans la mer du Nord.

Le général américain à Paris

Paris, 14 juin.

Le général Pershing est arrivé mercredi soir, à 6 h. 27. Il a été reçu par MM. Painlevé et Viviani, le maréchal Joffre et les généraux Dubail et Brugère, et s'est rendu à son hôtel, au milieu des acclamations de la foule.

Tous les journaux constatent que la belle réception du général a été empreinte d'un enthousiasme et d'une spontanéité qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps.

Une grande séance à la Chambre française

Paris, 14 juin.

A l'ouverture de la séance de la Chambre, le général Pershing apparaît à la tribune diplomatique, ayant à ses côtés M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis. Toute la Chambre se lève ainsi que les tribunes. Des applaudissements éclatent et une véritable ovation salue le général américain pendant plusieurs minutes.

M. Ribot monte ensuite à la tribune et déclare qu'il fournira à la Chambre les explications que le gouvernement lui doit concernant son action en Grèce. M. Ribot rappelle que, aux termes de la charte constitutionnelle de 1864, les puissances avaient le devoir d'assurer le régime constitutionnel de la Grèce. La France et l'Angleterre ont été absolument d'accord pour reconnaître que la vérité constitutionnelle était violée. Le roi Constantin ne pouvait pas être chargé de la remettre en vigueur et une nouvelle tentative aurait été vaine. Les puissances protectrices étaient donc fondées d'intervenir pour rétablir la constitution grecque dans sa vérité. M. Ribot fait l'éloge de M. Vénizélos *(applaudissements)* et de M. Jonnart, choisi par la France, l'Angleterre et la Russie.

M. Ribot lit des télégrammes qu'il a reçus de M. Jonnart ; ces télégrammes expliquent la façon avec laquelle *ont été exécutées les instructions* qui lui ont été données et le résultat de son intervention auprès de M. Zaïmis, explications qui ont abouti à l'abdication du roi.

M. Ribot fait encore applaudir par la Chambre le message de M. Wilson au gouvernement russe, dans lequel M. Wilson expose quel doit être l'esprit et le but de la guerre. Il ne s'agit donc pas de conquêtes, mais de restitution et de libération de peuples opprimés.

M. Ribot continue : « M. le président Wilson a bien posé la question et nous sommes tous unanimes pour lui répondre : Nous ne céderons pas et nous vaincrons. » *(Vifs applaudissements sur tous les bancs.)*

M. Viviani remplace M. Ribot à la tribune et expose la mission qu'il a accomplie aux Etats-Unis en compagnie du maréchal Joffre. Il termine en disant :

« L'Amérique ira jusqu'au bout, en nous donnant son concours et sa coopération. Comme l'a déclaré M. Ribot, il faut raisonner de façon nette. Le devoir est aujourd'hui simple et tragique. *Il faut lutter jusqu'au bout* parce que nous ne pourrions pas livrer les fils de nos fils à une hécatombe prochaine. Il n'y aura pas de paix tant que subsistera cette autocratie sanglante à laquelle nous avons déjà porté des coups si sensibles. Vous suivez la route du devoir. Elle est simple : d'abord être des hommes. Nous irons, nous, jusqu'au bout, afin que d'autres, plus heureux, qui n'auront pas connu nos angoisses, nous succèdent. Nous les accompagnerons de nos vœux. Nous aurons ainsi *légué à l'humanité le plus glorieux des héritages.* »*(Applaudissements et ovations prolongés. L'affichage des discours de M. Ribot et de M. Viviani est ordonné à mains levées au milieu d'un grand enthousiasme.)*

En fin de séance, plusieurs députés demandent que les interpellations sur l'offensive du 16-20 avril dernier soient discutées dans une des prochaines séances.

Après avoir donné quelques explications, M. Painlevé, ministre de la guerre, demande la remise à quinzaine de la discussion. La Chambre, adoptant la proposition de M. Painlevé, fixe au 29 juin la discussion de ces interpellations.

Les événements de Grèce

Rome, 14 juin.

On mande d'Athènes à l'agence Stefani que le roi Constantin est parti mardi, à 5 h. du soir, d'Athènes, pour Tatoï, sa résidence non loin d'Athènes. Le prince Alexandre a prêté serment. La ville est calme.

Sur le désir que le roi a fait exprimer au haut-commissaire des puissances protectrices, un contre-torpilleur français sera mis à sa disposition dans le port le plus voisin de Tatoï, pour assurer le départ de la famille royale et son transport en Italie, d'où elle gagnera la Suisse.

Paris, 14 juin.

Le *Temps* apprend d'Athènes :

L'ex-roi Constantin et la reine ont quitté leur palais mardi, sans que leur départ fût connu, sauf de quelques familiers. Afin de dissimuler ce départ, la garde militaire a été déplacée, sous prétexte de surveiller l'issue opposée. La foule s'est précipitée vers l'issue gardée tandis que le roi et sa famille sortaient inaperçus par une autre porte et partaient en automobile.

Paris, 14 juin.

Le *Matin* apprend d'Athènes que le délai nécessaire pour faire revenir au Pirée un navire anglais ayant paru trop long, le commissaire des puissances *a décidé que l'ex-roi Constantin s'embarquera* sur un navire français à Oropo.

Athènes, 14 juin.

Le débarquement des troupes françaises au Pirée s'est effectué excellemment. Sur la proposition de M. Zaïmis, et après un accord entre le gouvernement hellénique et M. Jonnart, un officier supérieur grec a été mis à la disposition du général Sarrail pour faciliter l'installation des troupes à leur débarquement.

IL Y A UN AN

15 juin 1916

A Verdun, les Français regagnent du terrain sur les pentes sud du Mort-Homme.

Au sud-ouest de Doubno, les Russes franchissent la Plaszevka, près de Kozin. 5000 prisonniers. En Galicie, sur la Strypa, ils refoulent les Autrichiens *au nord de Vyzniovzky. 3000 prisonniers.*

Echos de partout

SE MÉFIER DU « TERRORAL »

Du *Temps* de Paris :

Les journaux américains annoncent qu'un savant de New-York a découvert un nouvel explosif d'une puissance formidable. L'inventeur a baptisé son produit du nom engageant de « terroral ». Il en décrit les effets avec une complaisance et un attendrissement de père, affirmant qu'un cachet de trente centigrammes de sa poudre magique fait disparaître comme par enchantement les immeubles les plus résistants et les murailles les plus rebelles.

La presse française a salué cet événement sensationnel avec une sorte de scepticisme déférent dont il faut supplier nos amis de ne point se formaliser. Trois années de guerre nous ont enrichis d'une expérience et d'une philosophie qui nous *ont coûté assez cher pour que nous en retenions* les leçons. C'est assurément dans ce domaine que les années de campagne comptent double. Nous avons acquis le droit d'envoyer, en nous adressant à nos plus récents frères d'armes, l'amer privilège de l'âge. Et il n'est pas paradoxal d'affirmer que, dans le groupe des éminents missionnaires qui traversent l'Atlantique en vue des prosélytismes les plus divers, un « médecin des foules », doué de clairvoyance et de sang-froid, ne ferait pas mauvaise figure.

Il donnerait aux populations du Nouveau-Monde de sages conseils fondés sur les exemples que nous ont abondamment fournis ces trente-quatre mois de guerre. Il les éclairerait sur des singuliers phénomènes psychiques dont nous avons pu observer l'apparition chez tous les peuples entrant successivement dans la fournaise. Il leur décrirait l'immuable processus de la fièvre guerrière, avec ses symptômes classiques, ses hallucinations, ses crises de nerfs, ses périodes alternatives d'excitation et de prostration. Il les mettrait en garde contre les illusions dangereuses et les maladresses que *conseille l'instinct.*

Il leur apprendrait qu'un peuple qui mobilise trouve toujours un « terroral » mystérieux dont il attend des miracles. Lorsque l'Italie se leva, des chuchotements nous révélèrent que Marconi mettait la dernière main à une invention si redoutable qu'elle anéantirait la guerre. Va notre sœur latine suivait ainsi docilement l'exemple que nous lui avions donné en accréditant de puériles légendes autour des travaux de notre Turpin. La guerre aérienne et la guerre sous-marine ont toutes deux fait naître les plus étranges racontars sur les effets de prétendues trouvailles scientifiques dont l'existence reste encore à démontrer.

Nous devons prémunir nos amis américains contre ces phénomènes d'hallucination collective qui nous sont bien connus.

MOT DE LA FIN

— Je la trouve très chic, ma pipe, je ne vois pas pourquoi tu trouves qu'elle a un sale fourneau ?

— Je n'ai pas dit à quel bout.

LE RAVITAILLEMENT DES NEUTRES

New-York, 14 juin.

Le Sénat américain a voté une loi qui donne au président pleins pouvoirs pour contrôler désormais toutes les exportations américaines à destination de l'étranger. Le président pourra, en outre, exercer son contrôle sur les navires de commerce du monde entier. Aucun navire ne pourra quitter les ports américains et exporter des marchandises sans licence spéciale. Mieux encore, les navires neutres actuellement à l'ancre dans les ports américains et qui restaient immobilisés par la crainte des sous-marins devront recommencer à naviguer ou quitter les ports des Etats-Unis.

Les journaux reproduisent une information officieuse de Washington ne dissimulant pas l'intention du président de se servir rigoureusement des pouvoirs à lui conférés par la nouvelle loi. Il se propose notamment, comme il a été annoncé, de ne rien laisser partir à destination des pays neutres européens qui, sous une forme ou sous une autre, ravitailleraient l'Allemagne.

A ce sujet, le *New-York Sun* déclare que la nouvelle loi vise la Hollande, la Suède et la Suisse. Il incombera désormais à ces pays de fournir la preuve que, non seulement les marchandises importées d'Amérique ne sont pas réexpédiées en Allemagne, mais encore qu'elles ne contribuent sous aucune forme au ravitaillement de l'Allemagne.

FAITS DIVERS

SUISSE

Attentat contre un prêtre

Dans la nuit de mardi à mercredi, raconte le *Basler Volksblatt*, le vénéré curé de Riehen, l'importante localité bâloise de la frontière, a été l'objet d'un audacieux attentat, dans sa cure. L'ecclésiastique, M. le Dr Wenzler, venait de se coucher, *vers 11 h. ¼, lorsqu'un coup de sonnette retentit.* M. Wenzler ouvrit la porte du balcon, pour voir qui sonnait ; mais, en ouvrant, il aperçut dans l'obscurité, dissimulés aux angles du balcon, deux individus masqués. Devinant qu'il avait affaire à deux voleurs et que celui qui avait sonné était leur complice, le curé appela au secours. Les deux hommes masqués eurent un moment d'hésitation, puis l'un d'eux se jeta sur M. Wenzler, tandis que l'autre entrait dans la chambre à coucher pour la fouiller ; mais il glissa et s'étala sur le parquet. Pendant ce temps, M. Wenzler réussissait à se débarrasser de son agresseur et, ouvrant la porte de sa chambre, il appelait de nouveau à l'aide. Cette fois-ci, ses cris furent entendus, et un ami en visite à la cure accourut. C'en fut assez pour mettre en fuite les deux bandits, qui détalèrent en emportant l'échelle avec laquelle ils étaient grimpés sur le balcon, mais en laissant sur place de fortes courroies, qui leur auraient servi, croit-on, à lier leur victime *si le coup avait réussi.*

La police est à la recherche des audacieux agresseurs.

Société d'histoire de la Suisse romande

La Société d'histoire de la Suisse romande a eu, hier, jeudi, à Lausanne, sa réunion annuelle de printemps, à laquelle assistèrent une quarantaine de personnes.

M. le professeur Dr Marius Besson y a présenté un intéressant travail sur la vie des moines de Romainmôtier au XIe siècle.

Grâce à une donation de la princesse Adélaïde, l'abbaye de Romainmôtier fut restaurée au XIe siècle et la vie religieuse devint intense ; l'abbatiale actuelle fut édifiée et le monastère devint le premier prieuré de Cluny. L'ensemble des bâtiments formait un grand rectangle, au centre duquel étaient le cloître avec son jardin et un bassin, l'infirmerie, les cuisines, les dépendances.

M. Marius Besson présenta un tableau vivant de la vie des moines de Romainmôtier. Le prieur ou prévôt représente l'abbé de Cluny ; il est nommé par celui-ci pour un temps déterminé ; il a la direction des affaires et s'absente souvent pour défendre les intérêts du couvent. Il a un vice-prieur ou prieur claustral qui surveille, fait des rondes le soir et le matin. Voici le cantor, le camérier, le sacristain, le cellérier (nourriture), le grainetier, le caviste, le custode, qui reçoit les voyageurs à cheval ; l'aumônier accueille les pauvres voyageurs. Il y a deux sortes de moines : les moines de chœur et les frères lais ou frères convers. La profession religieuse se fait à l'âge de 18 ans. Le travail est réglé sur la marche du soleil. On se lève à 2 heures du matin, même plus tôt en été. Aussi un moine est-il chargé de réveiller avec une lanterne ceux de ses frères qui dorment aux matines. A côté des messes particulières, il y a deux messes de communauté, l'une à 6 heures du matin, pour les vivants, l'autre à *10 h.* pour les morts.

La première messe est suivie du chapitre, où l'on discute les affaires du couvent. Le soir, il y a réunion au chapitre et chant des complies. Les religieux ne parlent pas ; ils se servent d'un alphabet conventionnel. Les gros travaux sont laissés aux serviteurs ou aux frères convers. Les habiles copient des manuscrits. Deux heures sont consacrées à l'étude. Il y a deux repas par jour, un à midi, l'autre au coucher du soleil.

Le monastère possède une école intérieure et une école extérieure.

M. Maxime Reymond, archiviste cantonal à Lausanne, fut ensuite un travail fort érudit sur deux catalogues de bibliothèques des XIVe et XVIe siècles trouvés aux Archives cantonales.

Le premier catalogue, non daté, est celui d'une bibliothèque des XIIIe et XIVe siècles. Soixante volumes sont consacrés aux disputes religieuses du temps. Aucun livre ne permet de préciser la date du catalogue, qui mentionne en outre quelques livres de droit, Sénèque, Térence, etc.

Le deuxième catalogue, datant de 1515, est celui de la bibliothèque du chanoine François du Vernet, né vers 1470, recteur de la cure de Mollens, puis cellérier et official de l'église de Lausanne. Il parle de cinquante volumes, dont un vocabulaire de la langue teutonne, deux éditions du « Congé pris du Siècle séculier », des romans de chevalerie, un livre relatif aux épidémies, des manuels à l'usage des confesseurs.

Vingt ans plus tard, le chanoine du Vernet refait son catalogue, qui énumère 120 volumes, divisés en cinq catégories. Il y a un livre d'arithmétique, une dizaine de livres de droit, un roman de la Rose, le Trésor des Pauvres (livre médical), des manuels et abrégés religieux, Tite-Live, Cicéron, Ovide.

TRIBUNAUX

L'affaire Mühlemann

On nous écrit de Berne :

Jeudi matin, on entend d'abord le dernier témoin, puis on passe au réquisitoire et aux plaidoiries, qui donnent lieu à une passe d'armes juridique, dont nous allons donner la clef en quelques mots.

Le Code pénal fédéral, comme le Code pénal français — dont il s'est inspiré sur ce point — connaît deux espèces de concussions : la concussion simple et la concussion qualifiée. La première suppose l'acceptation d'un avantage, de la part d'un particulier, sans contre-partie, et le donateur ne peut être inculpé de complicité. La concussion qualifiée, au contraire, se caractérise par la prestation d'une contre-partie de la part du fonctionnaire, et, dans ce cas, le donateur peut être poursuivi comme complice.

Dans l'affaire Mühlemann, pour amener sur le banc des accusés Dauer et ses compères, le parquet a dû, dans le choix des chefs d'accusation, opter en faveur de la concussion qualifiée. Et il se sentait si sûr de pouvoir démontrer les faveurs accordées par Mühlemann en contre-partie de ses bénéfices, qu'il *a renoncé à invoquer des délits plus certains,* notamment ceux qui sont prévus par les chiffres *b* et *e* (exercice d'une profession incompatible avec les fonctions publiques, et participation du *de cujus* à des affaires auxquelles il est mêlé de par ses fonctions).

Mais il est arrivé que la preuve de la concussion qualifiée a été très difficile à apporter. Car Mühlemann était trop intelligent pour accorder des faveurs à des gens qui pouvaient, qui devaient avoir encore besoin de ses précieux services. Si bien que, dans son réquisitoire, l'avocat général s'est surtout appuyé sur les chiffres *b* et *e* de l'article 53. Mais la procédure fédérale est formelle : le tribunal ne peut juger que sur les chefs de délit invoqués par l'acte d'accusation ; il est impossible de les remplacer par d'autres sans annuler toute la procédure et la reprendre dès l'origine.

Aussi a-t-on vu aujourd'hui ce spectacle intéressant : la défense n'a pas eu besoin de représenter *les accusés comme des anges de vertu.* Elle a laissé entendre, au contraire, qu'ils s'étaient bel et bien rendus coupables des délits prévus aux chiffres *b* et *e* de l'article 53. Mais elle s'est hâtée de relever que ces délits ne figuraient pas parmi les chefs d'accusation, que les prévenus étaient poursuivis pour tout autre chose, et que cette autre chose ne pouvait pas être démontrée.

Il est néanmoins évident que, sinon l'article 56, du moins l'article 53 (qui prévoit, à côté de la concussion qualifiée, la concussion simple) pourra être appliqué. Mais, dans ce cas, si l'on ne retenait que la concussion simple, les complices devraient être acquittés. Dans tous les cas, il ne faut pas s'attendre à une peine bien élevée.

FRIBOURG

Un général belge à Fribourg

Ce matin, vendredi, est arrivé à Fribourg, par le train de 10 h. 22, le général de division Xhardez, attaché militaire de Belgique à Berne. Le général Xhardez se rendra à la clinique militaire de Gambach et visitera également les internés et les enfants belges hospitalisés à Fribourg et dans les environs.

Pour la famille Vonlanthen

L'appel que nous avons adressé, au nom de la Fédération ouvrière fribourgeoise, en faveur de la veuve et des orphelins du malheureux Georges Vonlanthen, a trouvé un sympathique écho dans toutes les classes de la population. Des listes circulent et se couvrent de noms, qui seront publiés. Nous rappelons que les dons peuvent être remis au Cercle social, Grand'rue, 13, ou au caissier de la Fédération, M. Adolphe Dubey, Avenue de la Gare, 4. Ils peuvent également être envoyés à ce dernier, sans frais, sur le compte de chèques II A 225.

Nos étudiants

La *Romania,* formée des quatre sections académiques de notre Université *Alemannia, Sarinia, Leonina* et *Lepontia,* a fêté, mardi, le vingt-huitième anniversaire de sa fondation.

La journée a commencé, *selon la tradition,* par un office, qui a été célébré à 9 heures, à l'église des RR. PP. Cordeliers. A l'évangile, M. le professeur Beck a prononcé l'allocution de circonstance, dans laquelle il a montré que les Etudiants suisses devaient toujours demeurer les soutiens fidèles et ardents de l'Eglise catholique. Il a fait des vœux pour que l'union entre l'Eglise et la Société des Etudiants suisses soit toujours plus forte.

Pendant la messe, le chœur de la *Leonina* a exécuté de fort beaux chants.

L'après-midi a été réservé à une excursion à Morat. Après la visite de la ville, tous les étudiants se sont réunis à l'hôtel de la Croix-Blanche, pour une séance dans laquelle on a discuté des diverses questions à l'ordre du jour de l'*Akademikertag* de dimanche prochain, à Berne. *De nombreux étudiants se sont fait entendre* et ont émis d'excellentes idées.

Le « commers » qui a suivi la séance a été dirigé avec brio par M. Müller, président de l'*Alemannia.* Il s'est terminé vers 8 heures, et peu après, le train ramenait à Fribourg les joyeuses phalanges.

Un vétéran

On nous écrit :

On vient de conduire au champ du repos, à Villarsiviriaux, le nonagénaire bien connu, Joseph Raboud, Foyard. Le défunt avait atteint en février sa quatre-vingt-treizième année. Il aimait à rappeler à ses amis le souvenir des péripéties mouvementées dont il fut le témoin, comme soldat, aux jours troublés du Sonderbund. Plus tard, il prit part aux mémorables assises tenues à Posieux par le parti conservateur fribourgeois.

C'est dire les sentiments religieux et politiques qui animaient cet excellent vieillard. Dieu ne manquera pas de lui accorder la récompense promise au fidèle serviteur.

Sur la route du Lac-Noir

On est en train de réparer, sur la route du Lac-Noir, les dégâts occasionnés par les orages de samedi et de dimanche derniers. Une compagnie de sapeurs et de pontonniers est montée hier matin, jeudi, pour procéder aux travaux les plus urgents.

Souscription pour les enfants suisses dans les pays belligérants

Les enfants des écoles de Broc, 30 fr. ; de Cerniat, 6 fr. 75 ; de Font, 8 fr. 60 ; de Dompierre, 3 fr. ; de Montborget, 2 fr. ; d'Albeuve, 15 fr.

Conférence d'apiculture

La société d'apiculture du district de la Sarine l'« Abeille fribourgeoise » fera donner, dimanche, *17 juin, à 2 h. 30 de l'après-midi, à la pinte* communale de Matran, une conférence sur l'utilité de l'apiculture et l'essaimage. Visite de rucher.

Toute personne s'intéressant à l'apiculture est cordialement invitée à y assister.

La conférence prévue pour dimanche, 17 juin, à Givisiez, est renvoyée.

Explications de M. Vallotton

Ouchy, 13 juin 1917.

A Monsieur le Rédacteur de la Liberté, Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

On m'envoie tardivement la *Liberté* du 6 juin. Parlant de ma conférence à Fribourg sur l'Alsace-Lorraine, un correspondant me fait dire : La neutralité est une saleté ! Et le contexte indique clairement qu'il s'agit, dans l'idée de ce correspondant, de la neutralité politique suisse.

Or, amené à parler des ravages inouïs infligés par les troupes allemandes aux pays évacués du nord de la France, j'ai dit très exactement, comme vous l'écrit M. Schorderet :

« De Noyon à Ham, de Ham à Saint-Quentin, sur une surface grande comme le canton de Vaud, on a assassiné la terre. Non seulement tous les arbres fruitiers ont été mutilés, sciés, les puits remplis de fumier, de cadavres d'animaux, mais la fureur imbécile des agresseurs en retraite s'est appliquée à plus misérable besogne encore, à ce qu'on pourrait appeler le sadisme dans le détail : dans les cours, dans les jardins, on a scié les buis, les rosiers, les jasmins, les buissons, les treilles. Tout est mort. Et les villes, les villages, les hameaux, les fermes isolées furent dynamités. Il y a pis encore : on a assassiné le cœur des mères en leur arrachant leurs enfants *(ici, des exemples)* pour les déporter ; des vieux, septuagénaires, octogénaires, laissés durant des heures sous une pluie glaciale, sont morts par dizaines des suites de ce traitement ignoble.

« Mais il y a plus atroce encore : à Champien, village aujourd'hui détruit des environs de Lassigny, l'église située au milieu du cimetière a été incendiée, les arbres de ce cimetière sciés et les tombes violées. A l'aide de leviers, on a soulevé les dalles des caveaux qui presque tous renfermaient plusieurs cercueils. Ces cercueils, les ossements, on les a emportés on ne sait où. Il ne s'agit pas, précisons, d'une tombe, mais des tombes disposées sur les quatre faces du cimetière. Elles sont béantes et vides. C'est le résultat d'un travail méthodique, commandé, car il faut plus que deux ou trois vampires pour brûler une église, scier des arbres, soulever et briser les dalles de dizaines de caveaux funéraires, détrousser et emporter les morts. Pas tous les morts pourtant. On a abandonné sur place, au fond d'un caveau, un cercueil éventré à coups de pioche : dans ce cercueil, des ossements humains reposent sur des excréments, des dessous de bouteille et des boîtes de conserves vides. Et cela *je l'ai vu*. (J'ajoute que j'étais en compagnie de M. le ministre d'Argentine à Paris, du directeur du *Secolo*, de son correspondant parisien, et de deux officiers français dont l'un est l'auteur des *Méditations dans la tranchée.*) Cela je l'ai donc vu. Avec quel sentiment d'horreur, on peut l'imaginer. Eh bien ! j'ajoute *qu'il n'y a pas de neutralité devant de pareilles saletés !* »

De nombreuses lettres reçues de Fribourg me disent que personne ne s'y est trompé. Je lis dans une d'elles : « Chacun a compris que vous parliez de la neutralité du cœur, du sentiment, de la conscience profonde et non pas de la neutralité politique de la Suisse. »

Je ne visais, en effet, cela va de soi, que la neutralité poisseuse et visqueuse, celle qui serre indifféremment toutes les mains avec le même pâle sourire. Celle-là me dégoûte et personne ne m'empêchera de le dire, où et quand il me plaira. Je suis heureux d'avoir eu, à Fribourg, l'occasion de lui crier mon mépris.

Par ses applaudissements prolongés et quasi unanimes, l'auditoire a manifesté contre une fausse conception de la neutralité appliquée à l'individu et qui émasculе les cœurs et bâillonne les bouches. Cet auditoire sait très bien sans qu'on le lui explique par le menu que la neutralité politique peut être une nécessité, mais que, par définition, il n'y a pas de neutralité des consciences devant le crime.

Je pense que le *Berner Tagblatt*, la *Zürcher Post* et autres feuilles de même tendance, qui se sont hâtées de reproduire votre entrefilet, se garderont de reproduire ces lignes. J'avoue que cela m'est assez indifférent.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Benjamin Vallotton.

Reconnaissons que la lettre de rectification que nous avait d'abord envoyée M. Schorderet était conforme au texte ci-dessus de M. Vallotton. Mais hâtons-nous d'ajouter que, en dépit des lettres reçues de Fribourg par M. Vallotton, la bonne foi de notre correspondant est au-dessus de tout soupçon. Une autre personne, la seule que nous ayons ensuite interrogée, nous a dit avoir compris de la même façon que notre correspondant.

La neutralité est un de ces mots sur lesquels on a brodé de singulières variantes. La neutralité du cœur, du sentiment et de la conscience, qu'on ferait bien mieux de l'appeler de son vrai nom : l'indifférence devant le mal, n'a pas besoin d'être combattue, parce que, étant une monstruosité morale, elle est heureusement rare. Mais quand est-on obligé de manifester qu'on n'est pas indifférent ? Ceci est délicat, et la morale chrétienne a là-dessus des normes d'appréciation et des conseils que feraient bien de lire ceux qui croient que nécessairement la vérité doit être criée sur les toits. Nos autorités fédérales, le Pape, beaucoup de gens parfaitement honnêtes et raisonnables ont été pris à partie parce qu'ils s'abstenaient d'exprimer publiquement leur indignation, et c'est cette réserve qu'on a qualifiée de « neutralité poisseuse et visqueuse », en se servant de ces expressions qu'emploie aujourd'hui M. Vallotton pour ne plus les appliquer qu'à des phénomènes qu'il ne doit pas pouvoir sûrement discerner puisqu'ils ont pour théâtre l'âme et la conscience.

Il nous paraît que M. Vallotton et ceux qui, avant lui, ont employé ces épithètes imagées, ont cédé à la recherche de l'effet littéraire, sans trop mesurer si les mots répondaient à la réalité.

Le « neutral » sur lequel se déversent tant de saintes colères et qu'atteignent tant de brocards existe-t-il chez nous ? Il semble plutôt que ce soit un personnage d'imagination. La vérité est qu'il y a nombre d'esprits très indépendants et prêts à vibrer pour toute cause généreuse, mais qui se souviennent de cette parole redoutablement vraie : Pour la Suisse, sortir de la neutralité, c'est entrer dans la guerre civile.

Au milieu de la tourmente actuelle, ces esprits-là tiennent les regards fixés avant tout sur leur pays ; ils pensent que, si d'autres peuples, grands et puissants, ont le droit de ne se préoccuper que de ce qui assure ou menace leur existence, un Suisse a aussi le droit de songer avant tout au salut de son pays. Et, au rebours d'un mot d'ordre célèbre donné dans une revue belliqueuse, ces Suisses concluent que, si nous voulons rester en contact avec la réalité, ce n'est pas de la passion qu'il nous faut, mais du sang-froid.

Un congrès de sténographie à Fribourg

Fribourg aura, cet été, l'honneur de recevoir pour la première fois les sténographes Aimé-Parisiens de Suisse, qui tiendront dans notre ville leur XXIII^me^ congrès annuel.

Depuis de nombreuses années, l'Union sténographique suisse Aimé Paris, qui compte près de 1500 membres, organise régulièrement, dans l'une ou l'autre de nos villes romandes, des concours généraux auxquels prennent part les membres des diverses sections suisses (ces dernières sont actuellement au nombre de 17), ainsi que de la section d'honneur de Besançon.

Le Congrès de Fribourg aura lieu très probablement les 14 et 15 juillet prochains, et l'on s'attend à voir affluer dans nos murs, à cette occasion, 150 à 200 sténographes environ, auxquels Fribourg ne manquera pas de réserver l'accueil le plus cordial.

Sollicitée par le Comité Central de l'Union sténographique d'assumer l'organisation de ce Congrès, la section de Fribourg, toute jeune encore, — sa fondation remonte à une année à peine — a estimé ne pouvoir se dérober à cette tâche, et elle a fait appel à des personnes dévouées, qui ont bien voulu l'aider de leur précieux concours et de leur expérience, pour la direction du Comité d'organisation formé récemment.

Un Comité d'honneur, composé de notabilités de notre ville, représentant les autorités, l'enseignement supérieur et commercial, ainsi que l'industrie et le commerce fribourgeois, vient d'être également constitué.

Le programme du Congrès n'est pas encore complètement établi, mais l'on prévoit que les divers concours (vitesses de 90-100-110-120-130-150 mots à la minute et au-dessus, adaptations aux langues étrangères, sténo-dactylographie, etc.) auront lieu à l'Ecole secondaire de Gambach, mise aimablement à la disposition des organisateurs. Les jury de concours fonctionneront immédiatement pour la correction et l'appréciation des travaux, de sorte que la proclamation des résultats et la distribution des diplômes pourront se faire déjà lors de la clôture officielle du Congrès.

En de petites excursions, les congressistes qui auront terminé leurs concours, seront conduits dans les environs de Fribourg, où ils pourront apprécier ainsi les charmes de notre contrée pittoresque.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur cette intéressante manifestation sténographique destinée à encourager les efforts de la jeunesse qui travaille.

Commencement d'incendie

Hier soir, jeudi, vers 7 h. ½, un commencement d'incendie a éclaté à Ecuvillens, à l'endroit dit au Faubourg, sur la route de Magnedens, dans une maison propriété de M. Théophile Chavaillaz. Des voisins aperçurent les flammes sortant de la cheminée. Ils accoururent, montèrent sur le toit avec des seaux d'eau et réussirent, au bout de quelques minutes, à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts sont peu importants.

Concert

La *Concordia* donnera un concert, dimanche, à 11 heures, sur la place des Ormeaux.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de musique « Concordia ». — Ce soir, vendredi, à 8 h. ½, au local, répétition pour concert de dimanche.

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h. ½, répétition générale.

Pour prendre congé

Dans l'impossibilité de saluer, avant son départ pour le Japon, tous ses amis et connaissances, Julien Nordmann, de notre ville, leur présente par cette voie du journal un chaleureux au revoir.

MEMENTO

Demain, samedi, à 8 h., examens des 3me et 4me classes des filles du quartier des Places, à Gambach.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

9 juin. — Schaller, Joseph, fils de Xavier, chauffeur au gaz, de Wünnewyl, et de Marie, née Rotzetter, Planche inférieure, 252.

Bardy, Henri, fils de Paul, typographe, de Fribourg, et d'Emma, née Borset, rue du Progrès, 13.

Jonin, Pierre, fils d'Ernest, conduct. typogr., de Chandon, et d'Alice, née Muller, rue d'Or, 83.

Bains d'Henniez Eaux alcalines lithin. d'ancienne réputation. Station de repos par excel. Bonne cuisine. Condit. avantag. Tous renseig. et prosp. sont fournis par la nouv. direction Mlle B. Wirz.

** Fumez les Cigares Frossard « Pro Patria »

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Sur le front franco-anglais

Commentaire français

Paris, 15 juin.

(Havas.) — Les communiqués ne mentionnent aucun événement important dans les lignes françaises. Le duel d'artillerie se prolonge et s'étend dans le Laonnois et sur la rive gauche de la Meuse.

Des engagements d'infanterie ont consisté seulement en incursions de part et d'autre.

Sur le front anglais, des résultats importants ont été obtenus de nouveau par nos alliés, qui ont élargi leur secteur d'attaque au sud du front de bataille Wytschaete-Messines.

Débordés par le nord à la suite de la dernière avance des Anglais en avant de Messines et en même temps fortement pressés par eux entre la petite bourgade de Saint-Yves et la Lys, qui passe à Armentières, les Allemands ont dû céder la plus grande partie de leurs positions de défense.

Exploitant résolument ces avantages, les troupes britanniques ont dépassé même la position à l'est du bois de Ploegstaert, où elles ont marqué des progrès sérieux.

Ainsi, bien que ayant momentanément suspendu leur large mouvement offensif, les Anglais ne laissent cependant pas les Allemands reprendre haleine et se constituer le long de la ligne sur laquelle ils ont été refoulés.

Bulletin russe

Pétrograd, 15 juin.

Communiqué officiel du 14 juin :

Front occidental. — Dans la région de Martyschaele, au nord-est de Sundgon, de nos éclaireurs, commandés par 3 officiers, avec l'appui de l'artillerie, ont opéré une reconnaissance hardie. Ayant brisé les fils de fer de l'ennemi, ils ont pénétré dans les tranchées adverses, anéanti un poste, passé à la baïonnette les ennemis qui résistaient, et fait 3 prisonniers.

Dans les Carpathes, au nord-est de Rafailorska, d'importantes reconnaissances ennemies ont tenté d'attaquer nos postes. Elles ont été repoussées par notre feu et se sont repliées sur leurs tranchées.

Front roumain. — Fusillade.

Front du Caucase. — D'importants détachements de Kourdes ont attaqué nos positions dans la région de Belloumore. Ils ont été repoussés.

Le général Pershing à Paris

Paris, 15 juin.

(Havas.) — Le général Pershing a visité le champ d'aviation de Bourg. Il a assisté à de nombreux vols d'avions avec lancement de fusées incendiaires sur des ballons.

Rentré à son hôtel, le général a reçu les représentants de la presse.

Le ministre français à Pétrograd

Pétrograd, 15 juin.

Le conseil des ministres a reçu en séance plénière M. Albert Thomas. Ce dernier a eu à l'ambassade un entretien avec M. Kerensky et M. Teretschenko.

Le tsar Ferdinand chez Guillaume II

Berlin, 15 juin.

(Wolff.) — Le roi des Bulgares, accompagné du prince-héritier Boris, du prince Cyrille et du président du conseil Rodoslavof, s'est rendu, le 11 juin, au grand quartier général, où il a rencontré l'empereur. L'étroite amitié personnelle qui unit les deux souverains donna à cette visite un caractère particulièrement chaleureux. Des échanges de vues ont eu lieu, auxquels ont pris part également le chancelier de l'empire et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Zimmermann, venus de Berlin ; ils ont manifesté de nouveau la complète identité de vue des deux gouvernements sur toutes les questions pendantes. Le roi a quitté le grand quartier général, le soir, avec le président du Conseil et sa suite.

Les Alliés en Grèce

Salonique, 15 juin.

(Havas.) — Selon des nouvelles de Volo, la nouvelle avance des troupes alliées en Thessalie a été accueillie avec une réelle satisfaction par la population de la ville et des villages des environs. Les gendarmes du pays ont décidé, lundi, de suspendre toute résistance.

Athènes, 15 juin.

(Havas.) — Le calme le plus complet règne à Athènes, dont les rues ont repris leur aspect normal.

Dans l'isthme de Corinthe, le débarquement des contingents alliés n'a donné lieu à aucun incident.

Le général grec commandant la garnison de Corinthe a offert lui-même des facilités pour l'installation des troupes.

Les forces navales chargées de surveiller les deux extrémités du canal ont été réduites en raison de la situation favorable.

Londres, 15 juin.

(Reuter.) — Aucune indication n'est encore parvenue à Londres au sujet de la politique que M. Vénizélos entend poursuivre ; mais on sait que ce dernier a déclaré que, à la fin de la guerre, il entend laisser à la Convention grecque le soin de reviser la constitution, ce qui empêchera la Couronne de fausser les désirs exprimés par le peuple par l'intermédiaire du Parlement.

Paris, 15 juin.

(Havas.) — M. Painlevé a adressé au général Sarrail ses chaleureuses félicitations du gouvernement de la République pour sa clairvoyance, sa décision et pour les mesures énergiques prises de concert avec M. Jonnart. Il a transmis en même temps l'expression de sa gratitude à l'armée d'Orient, qui, « aux prises avec les pires difficultés, sert glorieusement la cause de l'humanité ».

Le départ de la famille royale de Grèce

Londres, 15 juin.

(Reuter.) — Il a été décidé que tous les membres de la famille royale de Grèce, à l'exception du nouveau souverain, devront quitter la Grèce, accompagnés des personnalités politiques ou militaires les plus éminentes de l'entourage germanophile du roi Constantin.

Athènes, 15 juin.

(Havas.) — Hier matin, jeudi, à 11 heures, le roi Constantin, la reine Sophie, le diadoque (prince Georges), le prince Paul (16 ans), ainsi que les trois jeunes princesses Hélène, Irène et Catherine, se sont embarqués pour Tarente (Italie).

Dans l'armée russe

Pétrograd, 15 juin.

(Havas.) — Le gouvernement a publié un décret portant que tous les crimes militaires, tels que insubordination, mutinerie, désertion, refus de combattre, ou l'excitation à ces crimes sont passibles des travaux forcés avec privation de tous les droits, y compris les droits de propriété foncière.

Pétrograd, 15 juin.

(Havas.) — Un ordre du jour de M. Kerensky prescrit de traduire en conseil de guerre les soldats qui ont échangé des rations de pain, sur le front, contre des couleaux, des montres, ou d'autres objets offerts par les Allemands.

La neutralité de la Suède

Stockholm, 15 juin.

(Wolff.) — Devant les deux Chambres du Rigsdag, en présence de tous les membres du gouvernement, le ministre des affaires étrangères, Lindman, a fait des déclarations sur la politique extérieure du gouvernement. Il a dit qu'on devait s'attendre, si la guerre ne finissait pas bientôt, à de plus grandes privations encore que jusqu'à maintenant, d'autant plus que cette année la récolte sera faible en Suède. Le ministre a conclu : « Sur un point nous sommes tous d'accord, à savoir que nous sommes tous décidés à consentir tous les sacrifices nécessaires pour éviter au pays les immenses souffrances qu'entraînerait sa participation à la guerre mondiale. Notre ligne de conduite nous est clairement tracée, en ce qui concerne notre politique extérieure. Nous devons défendre l'indépendance de notre pays et pratiquer, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, une neutralité sans équivoque. »

Dans les deux Chambres, les leaders des partis ont déclaré approuver entièrement la politique extérieure du gouvernement.

Au Reichsrat autrichien

Vienne, 15 juin.

(B. C. V.) — La Chambre des députés a continué hier, jeudi, la discussion en première lecture du budget provisoire. Le ministre des finances a annoncé que les impôts de consommation seront complétés par des impôts somptuaires.

Charles IV en Hongrie

Vienne, 15 juin.

(B. C. V.) — L'empereur est parti hier soir, jeudi, à 9 h. 45, pour Budapest.

Explosion en Angleterre

Londres, 15 juin.

(Havas.) — Hier, jeudi, à la Chambre des Communes, M. Bonar Law, ministre de la guerre, a annoncé qu'une grave explosion s'est produite dans une fabrique de munitions à Ashton under Lyne. Il y aurait 50 tués et de nombreux blessés.

Le ministère italien

Milan, 15 juin.

Le *Secolo* estime que le remaniement du cabinet ne présentera pas de difficultés notables, un grand nombre d'hommes capables se trouvant à la disposition du gouvernement. Le journal se plaint des rigueurs de la censure qui fait un mystère inutile autour de ce remaniement et sème ainsi la méfiance dans tout le pays.

Milan, 15 juin.

Parlant de la crise ministérielle, le *Corriere della Sera* dit que la journée d'hier, jeudi, a été très laborieuse. Il est certain que le cabinet sera constitué demain, samedi, et que l'accord est réalisé sur les questions essentielles.

Hier matin, tous les ministres ont été chez le roi ; puis, M. Boselli a vu MM. Sonnino, Orlando, de Nava et Comandini.

Rome, 15 juin.

Le *Giornale d'Italia* croit savoir qu'il y a un obstacle à la solution de la crise dans le refus d'un personnage influent d'entrer dans le ministère. On croit cependant que ce refus n'est pas définitif.

Rome, 15 juin.

La *Tribuna*, parlant de l'accord entre les ministres, dit que les principaux d'entre ceux-ci sont décidés à réserver à la Chambre le soin de trancher les questions politiques.

Les nationalistes italiens

Rome, 15 juin.

Hier, se sont réunis à Montecitorio les députés nationalistes italiens. Ils se sont tous prononcés pour la continuation d'une politique de guerre énergique et vigoureuse, destinée à convaincre les Alliés que la décision finale peut être prise aussi bien sur le front italien que sur le front français et que l'Italie est animée du même esprit de sacrifice que la France et l'Angleterre.

L'issue d'un procès

Milan, 15 juin.

On mande de Turin au *Corriere della Sera* que, dans le procès intenté à Pietro et Giovanni Tomaselli, ainsi qu'aux complices Hauser Konrad, de Schaffhouse, et Dœrling Richard, directeur général de l'Agence Schimmelpfeng, originaire de Chemnitz, accusés d'avoir fourni des renseignements à l'ennemi au sujet de la situation politique et militaire de l'Italie, Dœrling a été condamné à 16 ans de réclusion, tandis que Pierre Tomaselli et Hauser s'en tirent avec 2 ans de prison. Jean Tomaselli est acquitté.

SUISSE

L'affaire Mühlemann

Berne, 15 juin.

Les débats dans l'affaire Mühlemann se sont terminés ce matin, vendredi. Le jugement sera rendu demain, samedi, à 5 heures après midi.

Accident de montagne

Zurich, 15 juin.

Le touriste Emile Schneebeli, d'Affoltern-sur-l'Albis, disparu au cours d'une excursion dans les montagnes de Schwytz, a été retrouvé, hier, sur le versant sud d'une sommité du Rosstock, où il avait fait une chute mortelle.

Beau temps

Zurich, 15 juin.

Le Bureau central météorologique annonce que, après les pluies orageuses de ces jours derniers, le temps s'est éclairci, depuis hier soir, du Mont-Blanc jusqu'aux Alpes des Grisons.

La température est assez élevée et le ciel parfaitement limpide. La situation va rester favorable pour quelques jours encore. Sur le versant sud des Alpes, le temps est également superbe.

Chambres fédérales

Le *Conseil national* aborde la discussion du projet de loi sur le timbre. Un long débat s'engage sur la question de l'entrée en matière. On entend MM. Ador (Genève), Meyer (Zurich), Ming (Obwald), G. Muller (Berne), Steinhauser (Grisons), et Motta, conseiller fédéral. Ce dernier fait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les partis, pour aider la Confédération à trouver les ressources financières nécessaires.

L'entrée en matière est votée sans opposition et le Conseil passe à la discussion des articles.

MM. Fazy (Genève) et consorts proposent de modifier la disposition attribuant à la Confédération la perception des droits de timbre, en ce sens que la perception serait faite par les cantons, sous le contrôle de la Confédération.

MM. Ador (Genève), Bühlmann (Berne) et Motta, conseiller fédéral, combattent cet amendement. M. Motta déclare que le système choisi par le Conseil fédéral sera le plus avantageux et pour la Confédération et pour les cantons.

Une divergence surgissant au sujet de la disjonction des articles, le débat est interrompu. Une demande d'interpellation est déposée au sujet de l'affaire Mühlemann, par M. Micheli (Genève) et un certain nombre d'autres députés. Une autre motion demande la revision de la loi sur l'assurance militaire.

Le Conseil national s'ajourne à lundi après midi.

* * *

Au *Conseil des Etats*, M. Ræber (Schwytz) et plusieurs autres membres de la Droite catholique, déposent une demande d'interpellation au Conseil fédéral, au sujet de l'affaire Mühlemann et des mesures à prendre pour empêcher le retour de pareils abus. L'interpellation sera mise à l'ordre du jour d'une des premières séances de la semaine prochaine.

Le Conseil s'occupe ensuite des pétitions pour la paix. M. Usteri, rapporteur, fait l'historique des manifestations en faveur de démarches pacifistes du Conseil fédéral.

La commission propose d'adhérer à la décision du Conseil national, qui a renvoyé les pétitions au Conseil fédéral, après avoir pris acte, avec approbation, de ses décisions à ce sujet.

Cette décision est adoptée tacitement.

Le Conseil adopte ensuite le projet d'arrêté relatif à l'équipement des recrues, puis le Conseil s'ajourne à mardi après midi.

Les cartes de remboursement pour l'abonnement à la LIBERTÉ seront mises à la poste le 22 juin. Nous prions nos abonnés de leur faire bon accueil. Nous nous verrions obligés de suspendre l'envoi du journal à ceux dont la carte de remboursement nous reviendrait impayée.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg

Du 15 juin

BAROMÈTRE

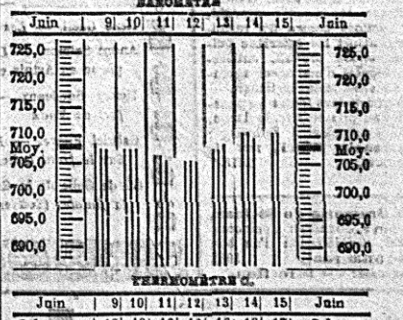

THERMOMÈTRE C.

Juin	9	10	11	12	13	14	15	Juin
8 h. m.	18	19	16	16	16	18	17	8 h. m.
1 h. s.	22	21	18	20	18	20	20	1 h. s.
8 h. s.	21	21	19	18	17	20		8 h. s.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale

Zurich, 15 juin, midi.

Temps beau et chaud. Petits orages à la montagne.

†

La Communauté des Religieuses de Notre-Dame de Bon Secours de Lyon fait part de la douloureuse perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de leur chère

Sœur ALOYSIA

pieusement décédée, jeudi 14 juin, à l'âge de 35 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu samedi 16 juin, à 8 ¾ heures, à Saint-Nicolas.

Départ du domicile mortuaire : rue de Morat, 248, à 8 ½ h.

R. I. P.

†

Madame Marie Hægele-Abele et famille, à Tannau (Wurtemberg) ; la maison Neuhaus-Rudin, à Fribourg, ainsi que la Congrégation mariale des Jeunes Gens, à Fribourg, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Michel ABELE

décédé pieusement, le 14 juin, à l'âge de 34 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu dimanche 17 juin, à 2 heures de l'après-midi, à l'église du Collège.

Départ de l'Hôpital des Bourgeois, à 1 ¾ heure.

L'office de *Requiem* aura lieu le lendemain lundi, à 8 heures, à l'église du Collège.

R. I. P.

Madame Armand Vœgli et ses enfants expriment leur profonde reconnaissance à la société *Deutsch Männerchor*, aux Collégiens et à toutes les personnes qui ont pris part au grand et cruel deuil qui vient de les frapper.

†

Monsieur et Madame Fernand Poffet-Meichtry, à Brigue ; Madame veuve Joseph Poffet, ancien contremaître, à Fribourg ; Monsieur Louis Poffet et ses enfants ; Mademoiselle Anna Poffet, en Russie ; Monsieur Fernand Poffet, en Algérie ; Mademoiselle Elisa Poffet, à Lausanne ; Mademoiselle Marie Poffet, à Fribourg ; Monsieur et Madame Tauxe-Poffet, en Russie ; Messieurs Auguste, Aimé, Fridolin Schneuwly, à Fribourg ; les enfants de feu Nicolas Poffet ; les enfants de feue Catherine Remy-Poffet ; Madame Mathide Ulli-Falk et ses enfants, à Lausanne ; Madame Elise Blanc et ses enfants, Maria et Léon, à Cormanon, ainsi que les familles alliées ont la profonde douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ernest POFFET

mécanicien retraité

leur cher père, frère, beau-frère, neveu, cousin et parent, décédé à l'âge de 51 ans, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu dimanche 17 juin.

Départ du convoi, dès Richemont.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

On demande pour tout de suite

une jeune fille

bien recommandée, sachant un peu faire la cuisine.

S'adres. au **café des Charmettes.** P 3086 F 3151

FRAISES

Extra, colis de 5 kg., 8 fr. 50 ; 10 kg., 16 fr. 20, franco. Emballage spécial très soigné, modèle déposé. **Em. FELLEY, Saxon.**

Frappant

est le remède infaillible du rhumatisme, lumbago, sciatique, rhumatisme articulaire. C'est la meilleure et la plus agréable des frictions contre les refroidissements et les catarrhes pulmonaires. Ce produit, entièrement végétal, d'une odeur agréable, est absolument inoffensif.

Se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 3 fr. le flacon.

Dépôt principal à Fribourg : **Pharmacie MUSY,** *rue de Lausanne.* 2918

La Brasserie de St-Jean, à Genève, confierait à personne capable, l'exploitation d'un bon **café-restaurant.** 3053

S'adresser à la **Direction.**

AVIS AUX RUSSES ET AUX ALLIÉS

LA

Banque Internationale de Commerce de Pétrograd

SUCCURSALE DE GENÈVE

6, Boulevard du Théâtre, 6

CAPITAL ET RÉSERVES : 120 MILLIONS DE ROUBLES

reçoit **sans frais** en **FRANCS** ou en **ROUBLES** les souscriptions à

L'EMPRUNT RUSSE de la LIBERTÉ 5 % de 1917

au cours officiel de **85 %**

PROSPECTUS A DISPOSITION

Ouvrières

DEMANDÉES par la

FABRIQUE DE CARTONNAGES S. A., Fribourg

(NEUVEVILLE)

Fribourg, le 12 juin 1917.

Avis aux marchands de bois et propriétaires !

Les intéressés ayant des bois enlevés par la grande crue de la Singine froide du 9 juin, en aval de Sangernboden, sont invités à s'inscrire auprès de M. Mühlemann, à l'hôtel du Cygne, à Fribourg.

La sortie des bois sera opérée par une équipe engagée en commun.

Délai d'inscription : 18 juin prochain. P 3054 F 3122

Pour les intéressés :

FISCHER-REYDELLET.

Chemins de fer électriques

DE LA GRUYÈRE

La place de DIRECTEUR de cette Compagnie est *mise au concours.* Connaissance exigée du service de l'exploitation. Traitement minimum : 10,000 fr., logement et accessoires.

Prière d'adresser les offres, références et certificats jusqu'au **30 juin prochain, à M. Aug. BARRAS, président du conseil d'administration, à BULLE.**

ON DEMANDE

fille de salle

honnête et active, pour hôtel de montagne. Entrée immédiate.

S'adresser sous P 1156 B à *Publicitas S. A., Bulle.* 3141

On demande 2 bons

mécaniciens

Place stable et bien rétribuée.

Adresser offres avec copie de certificats, à **Peter, Cailler, Kohler, Usines de Broc** (Gruyère). 3145

Mme Dr Simonin, 24, *Tourelle, Chauderon,* **Lausanne, demande,** pour le 1er août, une

bonne à tout faire

laborieuse et robuste, sachant travailler. 3100

S'y adresser par écrit.

OCCASION

A vendre 20,000 litres

CIDRE Ier CHOIX

pur vin de fruits, à 45 cent. le lit., franco gare Morges. Les fûts sont à fournir. On n'envoie pas d'échantillon. 3084

S'ad. à **M. Maurice Guggenheim,** *rue de la Gare,* 27, **Morges.**

Bandages herniaires

Grand choix de **bandages élastiques,** dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.

Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande.

Discrétion absolue, chez *F. Germond,* sellerie, *Payerne.*

Chemin-s. Martigny (Valais) **Hôtel BELVÉDÈRE**

Conf. mod. Terrasse. Chalet indép. Gr. véranda. Vue sur les Alpes. Tennis. Forêts. Belles prom. Poste. Télégr. Tél. N° 40. Bonne pension avec chambre, 5 fr. **H. Reuiler,** propr.

JEUNE FILLE

de confiance, demande place dans un bon **restaurant** sérieux et stable, de préférence à la campagne. — S'adresser à **Mlle Anna Gschwind, Dampbreux** (J. b.). 3143

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME

d'au moins 16 ans, sachant traire et travailler la campagne, comme domestique, où il aurait bonne occasion d'apprendre l'allemand.

On donnerait bons gages et bonne pension. Vie de famille assurée. 3150

S'adr. sous chiffres P 3081 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Qui placerait ou prendrait un

JEUNE HOMME

sérieux, de toute confiance, pour apprendre le service postal ou le télégraphe, ou dans un bureau quelconque. Bons certificats.

S'adr. **par écrit,** sous chiffres P 3081 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 3148

Chapeaux de toile

pour les sports et la ville

CHAPELLERIE

GALLEY

24, rue de Lausanne, Fribourg

On demande pour le Portugal

INSTITUTRICE

française ou suisse française, catholique, au-dessus de 30 ans, pouvant enseigner le piano.

S'adresser par écrit, avec renseignements, à **Mlle da Silva,** *14, rue du Valentin,* **Lausanne.**

Institut Jaques-Dalcroze

44, Terrassière, **GENÈVE**

COURS NORMAL D'ÉTÉ

du 1er au 15 août 1917

Réservé aux personnes — ayant déjà étudié la méthode —

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

Les cours réguliers de l'Institut commenceront le 1er octobre 1917

RYTHMIQUE SOLFÈGE

IMPROVISATION

Demander prospectus au Secrétariat de l'Institut.

Représentation théâtrale

DONNÉE PAR LA

Société de chant de la paroisse de Belfaux

Les dimanches 10 et 17 juin prochains, à 3 et 7 ½ h. du soir

Dans la rotonde de l'hôtel des XIII Cantons, à Belfaux

PROGRAMME

LE DOCTEUR OSCAR

Comédie-vaudeville en 1 acte par Antony MARS

Les jeunes captifs

Drame en trois actes, par LEBARDIN

PRIX DES PLACES : Réservées, **2 fr.** ; Numérotées, **1 fr. 50** ; Parterre et galeries, **1 fr.**

Pour les places réservées à l'avance, s'adresser à **M. Desponds,** *caissier, bureau postal.* P 2947 F 3000

EAU MINÉRALE NATURELLE

Sylvana

„ L'eau de table parfaite "

CONCESSIONNAIRE : **Jean MEYER,** *18, rue de l'Industrie,* **Pérolles, FRIBOURG.** — *Téléphone 1.73*

Alt. 600 m. Tél. 1.47 **Le CHANET s. Neuchâtel**

Etablissement médical de premier ordre pour les maladies d'origine nerveuse. (Surmenage, convalescences, dépressions nerveuses, troubles du système digestif, anémie, rhumatismes. Intoxications.

Grand parc, forêts, vue magnifique

S'adresser au **Dr M. DARDEL, directeur.**

Chaussures Modernes S. A.

J. MARTY, gérant

FRIBOURG

26, rue de Romont. — Téléphone 589

Avant de faire votre commande demandez notre nouveau

CATALOGUE

GRATUIT

Malgré la hausse, nos avantages sont incontestables.

Mécanicien-tourneur

EST DEMANDÉ

dans atelier de munitions, à Fribourg, pour aider à l'outillage. Bien rétribué ; travail assuré pour plusieurs mois.

S'adresser sous chiffres P 2989 F, à *Publicitas S. A., Fribourg*

Véritables FAUCHEUSES „ Mac Cormick ".

FANEUSES, râteaux à cheval.

MEULES pour faucheuses.

BARRES COUPEUSES à regain, couteaux, lames, doigts, etc., pour tous les systèmes.

SUPPORTS de timons.

E. WASSMER

Fribourg

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Fribourg, 130, Place Saint-Nicolas & Avenue de Pérolles, 38

ACTUALITÉS

Le Père Mainage, Dominicain. — *L'heure des Ames* 2.—

Abbé Charles Calippe. — *La guerre en Picardie* Fr. 3.50

Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer. — *La guerre en Artois.* (Paroles épiscopales. Documents. Récits.) 3.50

Abbé Th. Paravy. — *Corps blessés. Cœurs meutris. Ames immortelles.* (Allocutions à des blessés. — Discours de circonstances.) 3.50

Abbé Paul Delbant. — *Morts et immortels.* (Consolations à ceux qui pleurent.) 2.—

Abbé Gilbert Collet. — *Nos chants et nos pleurs* 1.—

M. l'abbé Wetterlé. — *Jusqu'au bout. L'après-guerre* 2.—

Chanoine L. Lenfant. — *La guerre : Gages de victoire* 2.50

Abbé E. Truptin. — *Pour la France.* Discours 2.—

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. — *Les paroles de la guerre.* (Août 1914-août 1915.) 3.50

Abbé E. Duplessy. — *Journal apologétique de la guerre* 3.50

Joseph Boubée. — *La Belgique loyale, héroïque et malheureuse* 3.—

Pierre Nothomb. — *La Belgique martyre* 0.50

René Gaël. — *Les soutanes sous la mitraille* 1.25

André Salmon. — *Le chass'bi.* (Notes de campagne en Artois et en Argonne en 1915.) 3.50

Henry Bordeaux. — *Les derniers jours du fort de Vaux* 3.50

Gabriel Faure. — *De l'autre côté des Alpes. Sur le front italien* 2.50

M. de Selle de la Castille, infirmière. — *Sous la Rafale.* (Souvenirs de guerre.) 1.50

Stéphen Coubé. — *Alsace, Lorraine et France rhénane.* (Exposé des droits historiques de la France sur toute la rive gauche du Rhin.) 2.—

Ch. Hennebois. — *Aux mains de l'Allemagne.* (Journal d'un grand blessé.) 3.50

Francis Charmes. — *La guerre. Mai 1915-janvier 1916.* (L'Allemagne contre l'Europe.) 3.50

Jacques Bainville. — *Histoire de deux peuples.* (La France et l'empire allemand.) 3.50

René Johannet. — *La conversion d'un catholique germanophile* 2.—

S. Coubé. — *Les enfants héroïques.* (France d'hier, France d'aujourd'hui.) 2.—

Joseph Boubée. — *Parmi les blessés allemands.* (Dans la Belgique envahie.) 3.50

Paul Delbant. — *Du « Miserere » à la victoire* 2.—

Noëlle Roger. — *Le cortège des victimes.* (Les rapatriés d'Allemagne 1914-1916.) 3.50

André Toulemon. — *Mobilisés.* (Scènes et récits de la guerre.) 3.50

Claude Mancey. — *Un coin de Province.* (A l'avant.) 1.25

Par une veuve de la guerre. — *Dieu. La France. Nos enfants* 1.50

Arthur Girault. — *La politique fiscale de la France après la guerre* 2.50

René Jacquelin. — *Le droit social et la réparation des dommages en régions envahies* 3.—

Edouard Driault. — *La république et le Rhin* 3.—

Antoine Viscont. — *La Lithuanie et la guerre* 3.50

M. de Bâtonnier Chenu. — *La ligue des patriotes.* (Son programme. Son passé. Son avenir.) 2.50

Hugues Le Roux. — *Au champ d'honneur* 3.50

Henry Spont. — *La femme et la guerre.* (Aux mères françaises.) 3.50

Jacques Bainville. — *La guerre et l'Italie* 3.50

Fernand Engerand. — *Les frontières lorraines et la force allemande* 3.50

Edmond Pilon. — *Pèlerinages de guerre. Jadis et de nos jours* 3.50

Hugues Le Roux. — *La France et le monde.* (Angleterre. Etats-Unis.) 3.50

Ernest Psichari. — *L'appel des armes* 3.50

Victor Bucaille. — *Lettres de prêtres aux armées* 3.50

Jean Lagardère. — *France... Demain !...* 3.—

Ph. Bourgeon. — *La guerre allemande et la justice entre les nations* 2.—

Maurice Millioud. — *La Caste dominante allemande. Sa formation. Son rôle* 3.—

Fernand Engerand. — *Ce que l'Allemagne voulait. Ce que la France aura* 2.—

Daniel Bellet. — *Mentalité teutonne. Jugés par mêmes !* 3.50

Edgard Tromaux. — *Séquestres et Séquestrés. (Les biens austro-allemands pendant la guerre.)* 3.—

F. de Visscher. — *La liberté politique en Allemagne et la dynastie des Hohenzollern* 2.50

Jacques Flach. — *Les affinités françaises de l'Alsace avant Louis XIV et l'iniquité de sa séparation de la France* 2.50

Paul Leroy-Beaulieu. — *La guerre de 1914 vue en son cours chaque semaine* 3.50

Léonce de Grandmaison. — *Impressions de guerre de prêtres-soldats* 3.50

Henry Bordeaux. — *La Jeunesse nouvelle* 3.50

Ferri-Pisani. — *Le drame serbe* 3.50

La Salsepareille Model

est un **Dépuratif & Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la **constipation habituelle et le sang vicié,** ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. ½ de bouteille, 3 fr. 50 ; ⅓ bouteille, 5 fr. La bouteille pour la cure complète, 8 fr. **Se trouve dans toutes les pharmacies.** Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la **Pharmacie Centrale, Model & Madlener, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève,** qui vous enverra **franco** contre remboursement des prix ci-dessus **la véritable Salsepareille Model.**